

Original: FRENCH

Présidence française du Conseil de l'Union européenne

Conseil Permanent No. 745 18 décembre 2008

Déclaration de l'Union européenne au sujet des cas individuels Ouzbeks

marriadeis edzbeks

L'Union européenne souhaite attirer l'attention du Conseil permanent sur la

déclaration de la Présidence au nom de l'Union européenne du 16 décembre

2008 au sujet de situations individuelles en Ouzbékistan.

« A la suite de la décision prise par le Conseil des affaires générales et

relations extérieures du 13 octobre 2008, l'Union européenne s'était

félicitée de la libération de deux défenseurs des droits de l'Homme ouzbeks,

MM. Dilmurod Mukhiddinov et Mamarajab Nazarov, ainsi que de l'autorisation

de sortie de territoire de Mme Tadjibaeva, célèbre défenseur des droits de

l'homme en liberté conditionnelle.

L'Union européenne exprime aujourd'hui sa vive préoccupation après les

condamnations récentes, toutes deux confirmées en appel, à dix ans de prison

chacun, de MM. Solijon Abdurakhmanov, journaliste indépendant, et Agzam

Turgunov, défenseur des droits de l'homme.

L'Union européenne lance un appel urgent aux autorités ouzbèkes pour

qu'elles respectent l'obligation de protéger les prisonniers contre les

ue2008.fr

mauvais traitements et pour qu'elles fassent toute la lumière sur les accusations portées par MM. Solijon Abdurakhmanov et Agzam Turgunov.

En cette année de célébration du 60ème anniversaire de la déclaration

universelle des droits de l'homme, l'Union européenne attend des autorités

ouzbèkes qu'elles libèrent MM. Solijon Abdurakhmanov et Agzam Turgunov

ainsi que tous les autres défenseurs des droits de l'Homme et les prisonniers

sur la situation desquels l'Union européenne a attiré leur attention a plusieurs

reprises et qu'elles cessent tout acte de harcèlement à l'encontre des

défenseurs de droits de l'homme.

La Croatie* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, pays

candidats; la Bosnie - Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du

processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ; l'Islande et

la Norvège, pays de l'AELE et membres de l'Espace économique européen ;

ainsi que la République de Moldavie se rallient à cette déclaration.

*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à

participer au processus de stabilisation et d'association. »

ue2008.fr